



PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Lille, le 24 novembre 2014

Communiqué de presse

REPONSE AUX EPISODES NEIGEUX : MOBILISATION DES SERVICES DE L'ETAT ET DES OPERATEURS ROUTIERS



Le préfet de la zone de défense et sécurité Nord a réuni ce lundi 24 novembre l'ensemble des acteurs, gestionnaires de réseaux routiers, professionnels des transporteurs et services de l'Etat concernés par la viabilité hivernale du réseau routier du Nord.

Les conditions météorologiques particulières de l'hiver entraînent la mise en place d'un dispositif spécifique pour organiser les moyens humains et matériels permettant d'assurer le maintien de la circulation et la sécurité des usagers de la route en cas d'intempéries. Les plans de gestion des opérateurs routiers zonaux (direction interdépartementale des routes – Dir Nord, Sanef) et départementaux (conseils généraux, agglomérations...) sont d'ores et déjà opérationnels. Un prochain exercice permettra de tester sur le terrain la bonne préparation des gestionnaires de réseau et des forces de l'ordre.

La réunion a permis de rappeler les mesures prises par la préfecture de la zone de défense Nord concernant la gestion des poids lourds et les éventuelles restrictions de circulation ont été rappelées. Ces mesures sont tirées de l'expérience des précédents événements neigeux. Les organisations de transporteurs et les forces de l'ordre ont contribué à leur définition.

Les services de la zone de défense Nord, regroupant 5 départements (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme), au cœur du dispositif de sécurité mis en œuvre par l'Etat :

- la zone de défense et de sécurité constitue un périmètre cohérent en matière de gouvernance hivernale sur les itinéraires structurants la traversant. Cette cohérence en matière de gestion de trafic se traduit dans un plan de gestion du trafic (PGT) Nord, dans lequel l'ensemble des mesures susceptibles d'être mises en œuvre est recensé. Ce plan fait l'objet d'actualisation régulières pour améliorer la connaissance des partenaires en amont de la crise.
- sur les problématiques transfrontalières et inter-zonales, la zone renforce sa coopération avec les autorités belges, ainsi qu'avec les zones limitrophes et principalement l'Île-de-France.

Le préfet a souligné que la coordination entre tous les gestionnaires de réseaux routiers et autoroutiers et les forces de l'ordre et de secours est essentielle au bon fonctionnement du dispositif dans les situations météorologiques difficiles. Il a également insisté sur le fait qu'au delà de la mobilisation des agents des routes pour traiter les chaussées, chaque conducteur, est appelé, en cas d'intempéries, à s'interroger sur la nécessité du déplacement envisagé. Dans tous les cas, une conduite prudente et le respect des consignes de sécurité contribuent à améliorer la sécurité de tous. Le centre d'information et de coordination routières (CRICR) et les gestionnaires routiers mettent tout en œuvre pour que l'information soit diffusée au plus près du temps réel.

LES SERVICES MOBILISES POUR LA VIABILITE HIVERNALE

De début novembre 2014 à fin mars 2015, les directions départementales des territoires (et de la mer), la direction interdépartementale des routes Nord, en lien avec les autres gestionnaires de réseaux routiers, le centre interrégional de Météo-France, les services de police et de gendarmerie, le centre d'information et de coordination routières (CRICR) les services départementaux d'incendie et de secours et les services de défense et de protection civile des préfetures sont en veille et procèdent à des échanges d'informations réguliers relatifs à la météorologie et à la viabilité du réseau routier.

La coordination assurée par la **préfecture de la zone de défense Nord** doit permettre à chacun, dans son domaine, d'engager les bonnes actions pour limiter les conséquences de l'hiver sur le réseau routier, et favoriser la continuité de l'activité économique et sociale. L'état-major interministériel de zone (Emiz) Nord assure, pour le préfet de la zone de défense et de sécurité, une veille opérationnelle permanente en matière de sécurité civile. L'Emiz est doté d'un centre opérationnel de zone, mobilisé 24h/24, qui recueille, contrôle et diffuse en permanence les informations liées à la situation des départements de la zone de défense (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Oise).

La **direction interdépartementale des routes Nord** a en charge la viabilité de son réseau constitué de 1 100 km de routes et de 450 km de bretelles. Un document d'organisation de la viabilité hivernale précise l'organisation du travail, les circuits d'intervention et les moyens qui y sont affectés. Elle assure la surveillance du réseau par des patrouilles, le traitement (salage préventif ou curatif, raclage et évacuation de la neige). Le réseau routier national concédé relève de la **Sanef** et les voies communales et départementales sont gérées par les **services communaux et départementaux**.

Les **directions départementales des territoires (et de la mer)** apportent leur appui aux préfets de département pour la coordination des gestionnaires routiers.

Les services de défense et de protection civile des préfetures ont préparé des mesures de planification d'urgence propres aux situations hivernales (dispositif Orsec). Lors d'intempéries majeures, ces services départementaux mettent en œuvre les dispositions prises au niveau zonal sur la gestion du trafic routier sur les axes nationaux. Ils mettent en œuvre les mesures que les préfets de département prennent éventuellement sur le réseau routier secondaire ou départemental. Ils assurent le lien avec les communes chargées, à l'initiative des préfets de département, de prendre en charge les usagers de la route en difficulté avec le concours des associations de secourisme agréées.

La police et la gendarmerie apportent leur expertise sur la fluidité de la circulation par leur présence sur l'ensemble des départements. Ils participent à la mise œuvre des décisions d'interdiction de circulation partielle ou totale, de stationnement et de stockage provisoire des poids-lourds.

Le **centre d'information et de coordination routières** (CRICR) collecte des informations routières en provenance des gestionnaires de réseaux et des forces de l'ordre. Il en assure la diffusion en temps réel vers les médias et les usagers, via le site national « Bison-futé ».

Le **centre interrégional de Météo-France** apporte son expertise sur l'évolution des prévisions météorologiques dans les heures à venir par zone.

S'INFORMER SUR LES CONDITIONS AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

L'efficacité de ce travail partenarial repose également sur la participation des usagers, qui sont invités à se renseigner avant de prendre la route et à adapter leur comportement et leur conduite aux conditions de circulation.

Pour des informations sur l'état des réseaux de la Dir Nord et des routes départementales, les conditions de circulation, les arrêtés de restriction de circulation : <http://www.bison-fute.gouv.fr> et <http://www.inforoute-dirnord.fr/>